

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-435-1933 Congé

n° 24-435-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1933

Numéro JO
n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro
1 février 1933

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif sept mois, à passer en France, a été accordé à M. Dufaud, surveillant principal du cadre local des travaux publics. Cet agent, qui voyage accompagné de sa femme, prendra passage sur le paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes attendu à Djibouti vers le 3 mai 1933.